

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 mai 2020, le règlement numéro 323-20 établissant les quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, soit :

- C1901 : Cours d'eau Théroux, branche 1 (Saint-David);
- C1904 : Décharge des Torons, branche 1 (Yamaska et Saint-Gérard-Mejella);
- C1909 : Ruisseau Morissette, branche 5 (Saint-David).

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 19^e jour du mois de mai 2020.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde